

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 32 (1960)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Le logement dans le canton de Vaud : problème d'urbanisme, problèmes sociaux et logements

**Autor:** Vouga, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124990>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Problèmes d'urbanisme, problèmes sociaux et logements**

par M. Jean-Pierre Vouga, architecte

Soucieuse de ne négliger aucun des aspects du vaste domaine qu'est le logement, la Commission cantonale du logement s'est préoccupée de son étroite interdépendance avec l'urbanisme, aussi bien sur le plan de la doctrine que de la pratique.

En effet, l'endroit choisi pour la construction d'un logement est aussi important que le logement lui-même : il en est, en tout cas, un des aspects déterminants. Le même logement peut être excellent dans un endroit, désastreux dans un autre. Il importe donc de pouvoir juger, dans chaque cas, de la relation entre un logement et son voisinage, entre un immeuble et le quartier d'habitation. Il n'est pas question dans notre pays d'ensembles comme ceux de l'étranger, de cités construites pour 3000 à 5000 habitants qui sont à proprement parler des réalisations d'urbanisme. Pourtant des groupes comme celui du Languedoc, avec 120 familles, ou celui de Bellevaux, avec 170, posent déjà, bien qu'à une échelle réduite, des problèmes d'urbanisme : espaces libres, places de jeux, stationnements et chaussées, mais aussi magasins, crèches, jardins d'enfants et, lorsque l'ampleur de la réalisation le justifie, écoles, salles de paroisse ou de réunions.

D'autre part, c'est aux responsables de l'urbanisme qu'il appartient de préparer les quartiers d'habitation de demain, de leur réserver non seulement des terrains, mais plus exactement : les meilleurs terrains, les mieux ensoleillés, les plus abrités des vents, les mieux pourvus de beautés naturelles. Ici, il conviendrait d'ajouter : les moins éloignés des centres et aux prix les plus abordables. Cela ferait, hélas, sourire. Que l'urbanisme soit l'art du « possible », on ne le sait que trop. Cela ne doit pas entraîner de concessions dans la doctrine, cela ne devrait pas ralentir le zèle des communautés responsables de prévoir l'avenir. Or, il faut bien dire qu'à quelques exceptions près, les communes ne marquent guère d'enthousiasme dans la pratique de leur politique foncière. L'Etat a notamment jugé bon d'être en mesure de se rendre acquéreur lui-même des terrains susceptibles de recevoir un jour des quartiers résidentiels. Il le fait en accord avec les communes intéressées auxquelles il s'engage d'ailleurs à rétrocéder les terrains au moment voulu au prix qu'il a lui-même payé. C'est ainsi qu'ont été acquis ces temps derniers, d'importants terrains sur les territoires des communes d'Ecublens, de Chavannes, de Crissier.

La Commission cantonale du logement voudrait faire davantage ; elle voudrait voir les territoires encore libres échapper à l'anarchie qui les menace. Elle est, pour sa part, entièrement acquise aux idées d'aménagement du territoire ; dans son désir d'encourager tous les efforts qui doivent être faits pour mettre sur

le pied des ententes intercommunales, des plans d'extension cantonaux, en un mot, un urbanisme à l'échelle du pays, elle a pris l'initiative d'une conférence qui groupa tous les milieux intéressés ; elle espère que ses efforts ne resteront pas lettre morte. Mais il ne suffit pas de construire des logements en quantité appréciable, à des prix raisonnables, ni même d'assurer l'avenir ; il faut encore déterminer si l'effort s'oriente réellement dans la bonne direction, si les sommes énormes engagées dans les opérations de construction ont vraiment trouvé leur efficacité la plus haute. Il faut, en d'autres termes, contrôler si les logements déjà construits répondent aux besoins et aux désirs des familles qui les occupent.

L'Office cantonal du logement vient donc de décider la mise en œuvre d'une enquête sociale qui doit montrer, d'une part, comment les logements sont habités, où se tiennent leurs habitants aux diverses heures de la journée et, d'autre part, quelle est l'opinion des locataires sur leur logement, sur son équipement, ses matériaux, mais aussi sur l'immeuble et sur son voisinage. Cette enquête portera, de façon approfondie, sur une douzaine de types de logements construits dans le cadre de la loi cantonale vaudoise de décembre 1953, tant à Lausanne que dans le canton. Mais pour chaque type considéré, on confrontera les expériences recueillies dans huit à dix logements rigoureusement pareils. L'enquête, dirigée par deux architectes, MM. J.-P. Vouga et P. Foretay, professeur à l'EPUL, et par un sociologue, M. Pierre Conne, sera confiée à des groupes d'étudiants en architecture et en sociologie.

Il faut relever la nouveauté de cette initiative. L'Office cantonal du logement en attend beaucoup. Le logement, en effet, n'est pas une marchandise. Il est chaque fois, avec plus ou moins de bonheur, une création originale. L'examen des plans des logements qui nous intéressent montre que beaucoup ne s'éloignent guère des sentiers battus ; solutions de bon sens peut-être, mais aussi de paresse ; d'autres, au contraire, innoveront résolument ; leurs auteurs ont même ressenti l'intervention de la Commission du logement comme un frein. L'enquête à laquelle il est fait allusion doit précisément montrer la valeur, positive ou négative, de ces innovations, de ces essais. Souhaitons qu'elle ait pour résultat de confirmer les vues de ceux qui cherchent, proposent aujourd'hui les nouvelles solutions qui deviendront usuelles demain.